

Procedure file

Informations de base	
AVC - Procédure d'avis conforme (historique) 2004/0195(AVC)	Procédure terminée
<p>Accord d'association CE/Chili: élargissement 2004 de l'Union européenne. Protocole</p> <p>Voir aussi 2002/0239(AVC)</p> <p>Sujet 6.40.10 Relations avec les pays d'Amérique Latine, Amérique centrale, Caraïbes</p> <p>Zone géographique Chili</p>	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	INTA Commerce international	PSE BARÓN CRESPO Enrique	30/09/2004
Conseil de l'Union européenne	Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	AFET Affaires étrangères	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
Commission européenne	Formation du Conseil	Réunion	Date
	Compétitivité (marché intérieur, industrie, recherche et espace) 2658		10/05/2005
	Affaires générales	2621	22/11/2004
	DG de la Commission Relations extérieures	Commissaire	

Evénements clés			
20/08/2004	Publication de la proposition législative initiale	COM(2004)0566	
02/12/2004	Vote en commission		Résumé
20/01/2005	Publication de la proposition législative	13286/2004	Résumé
25/01/2005	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture/lecture unique	A6-0007/2005	
26/01/2005	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
27/01/2005	Résultat du vote au parlement		

27/01/2005	Décision du Parlement	T6-0015/2005	Résumé
10/05/2005	Adoption de l'acte par le Conseil suite à la consultation du Parlement		
10/05/2005	Fin de la procédure au Parlement		
08/06/2005	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de procédure	2004/0195(AVC)
Type de procédure	AVC - Procédure d'avis conforme (historique)
Sous-type de procédure	Accord international
	Voir aussi 2002/0239(AVC)
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	INTA/6/23352

Portail de documentation

Proposition législative initiale	COM(2004)0566	20/08/2004	EC	
Document de base législatif complémentaire	13285/2004	17/11/2004	CSL	Résumé
Document de base législatif	13286/2004	20/01/2005	CSL	Résumé
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique	A6-0007/2005	25/01/2005	EP	
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique	T6-0015/2005 JO C 253 13.10.2005, p. 0013-0027 E	27/01/2005	EP	Résumé

Informations complémentaires

Commission européenne	EUR-Lex
-----------------------	-------------------------

Acte final

Décision 2005/423 JO L 144 08.06.2005, p. 0042-0042 Résumé

Accord d'association CE/Chili: élargissement 2004 de l'Union européenne. Protocole

Le présent document constitue le protocole définitif à l'accord entre l'Union européenne et le Chili portant sur l'inclusion des 10 nouveaux États membres à l'accord d'association entre l'Union et le Chili.

Accord d'association CE/Chili: élargissement 2004 de l'Union européenne. Protocole

La commission a adopté le rapport de son président, M. Enrique BARÓN CRESPO (PSE, ES), qui recommande que le Parlement donne son avis conforme à la conclusion du protocole de l'accord.

Accord d'association CE/Chili: élargissement 2004 de l'Union européenne. Protocole

OBJECTIF : inclure les 10 nouveaux États membres à l'accord d'association entre l'Union et le Chili.

ACTE PROPOSÉ : Décision du Conseil.

CONTENU : Conformément à l'article 6, par. 2, de l'Acte d'adhésion des nouveaux États membres à l'Union, l'adhésion de ceux-ci à l'accord d'association UE-Chili doit être approuvée par la conclusion d'un protocole additionnel à cet accord. C'est l'objet de la présente proposition qui utilise, pour ce faire, une procédure spécifique et simplifiée (conclusion de l'accord par le Conseil statuant à l'unanimité au nom des États membres, et le pays tiers concerné). Cette procédure ne porte pas atteinte aux compétences propres de la Communauté.

Le texte du protocole négocié avec le Chili est joint à la proposition (voir doc. 13285/2004).

Accord d'association CE/Chili: élargissement 2004 de l'Union européenne. Protocole

En adoptant le rapport de M. Enrique BARÓN CRESPO (PSE, E), le Parlement européen se rallie à la position de sa commission au fond et donne son avis conforme sur la conclusion du protocole à l'accord.

Accord d'association CE/Chili: élargissement 2004 de l'Union européenne. Protocole

OBJECTIF : inclure les 10 nouveaux États membres à l'accord d'association entre l'Union et le Chili.

ACTE LÉGISLATIF : Décision 2005/423/CE du Conseil relative à la conclusion d'un protocole additionnel à l'accord établissant une association entre la Communauté européenne et ses États membres, d'une part, et le Chili, d'autre part pour tenir compte de l'adhésion à l'Union des 10 nouveaux États membres.

CONTENU : La présente décision vise à permettre l'association des 10 nouveaux États membres à l'accord d'association UE-Chili. L'aspect le plus important du protocole porte sur l'ajout des nouvelles langues officielles des nouveaux États membres.